

COMMUNIQUÉ À LA PRESSE

Paris, le 19 mars 2015

L'assemblée interdit les néonicotinoïdes : une grande victoire pour la biodiversité

Les député-e-s écologistes se félicitent de l'adoption, ce matin, d'un amendement au projet de loi Biodiversité qui interdit l'usage des pesticides néonicotinoïdes tueurs d'insectes à partir du 1er janvier prochain.

Les insecticides de la famille des néonicotinoïdes agissent sur le système nerveux central des insectes et sont notamment mis en cause dans l'effondrement des colonies d'abeilles.

*"Nous avons déposé une proposition de résolution en octobre 2012 appelant à un moratoire sur l'ensemble des pesticides de la famille des néonicotinoïdes et des phénylpyrazoles", rappelle **Laurence Abeille**, cheffe de file du groupe écolo sur les questions de biodiversité, nous nous félicitons donc de cette interdiction générale et nous accompagnerons activement la traduction qu'en fera le gouvernement, au travers des décrets d'application et des moyens accordés à la recherche de procédés de substitution respectueux de l'environnement ».*

*"Il s'agit là de la concrétisation d'un long combat des organisations écologistes, qui avait été relayé au Sénat par notre collègue Joël Labbé", précise **Laurence Abeille**.*

Peu avant cette interdiction, le groupe écologiste avait fait adopter un amendement afin que les groupements d'intérêt écologique et économique (GIEE) travaillant à la suppression des néonicotinoïdes dans le cadre du plan Ecophyto 2 bénéficient d'un soutien renforcé.

François de Rugy et Barbara Pompili, coprésidents du groupe écologiste

Laurence Abeille, députée du Val de Marne